



## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ ECONOMY W/W CITRUS

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit ECONOMY W/W CITRUS

Numéro du produit 004910(F)

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Shampoing auto.

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur TETROSYL FRANCE  
ZAC du Moulin  
40, avenue Clément Ader  
59118 WAMBRECHIES

TEL: 03 20 28 06 30

Fabricant TETROSYL FRANCE  
ZAC du Moulin  
40, avenue Clément Ader  
59118 WAMBRECHIES

TEL: 03 20 28 06 30

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence +44 (0) 161 764 5981

Numéro d'appel d'urgence national Numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (CE N°/1272/2008)

Dangers physiques Non classé.

Dangers pour la santé humaine Non classé.

Dangers pour l'environnement Non classé.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

Mentions de danger EUH208 Contient du 1,2-BENZISOTHIAZOL-3(2H)-ONE. Peut produire une réaction allergique.

Mentions de mise en garde P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.  
P102 Tenir hors de portée des enfants.

## ECONOMY W/W CITRUS

**Etiquetage des détergents** 5 - < 15% agents de surface anioniques, < 5% agents de surface non ioniques, < 5% parfums, Contient LIMONENE, Benzisothiazolinone, Methylisothiazolinone

### 2.3. Autres dangers

#### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.2. Mélanges

<b>AMIDES, C8-C18(EVEN NUMBERED) AND C18(UNSATD.), N,N-BIS(HYDROXYETHYL)</b>	<b>1-5%</b>	
Numéro CAS: —	Numéro CE: 931-329-6	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119490100-53-0000
<b>Classification</b> Skin Irrit. 2 - H315 Eye Dam. 1 - H318 Aquatic Chronic 2 - H411	<b>Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE)</b> Xi; R41, R38. N; R51/53	
<b>BENZENESULFONIC ACID, 4-C10-13-SEC-ALKYL DERIVS., COMPDS. WITH TRIETHANOLAMINE</b>	<b>1-5%</b>	
Numéro CAS: 121617-08-1	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119971970-28	
<b>Classification</b> Skin Irrit. 2 - H315 Eye Dam. 1 - H318	<b>Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE)</b> Xi;R38,R41.	
<b>ALCOHOLS, C12-14, ETHOXYLATED, SULFATES, SODIUM SALTS</b>	<b>1-5%</b>	
Numéro CAS: 68891-38-3	Numéro CE: 500-234-8	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119488639-16-0000
<b>Classification</b> Skin Irrit. 2 - H315 Eye Dam. 1 - H318 Aquatic Chronic 3 - H412	<b>Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE)</b> Xi; R41, R38. R52/53	
<b>DIÉTHANOLAMINE</b>	<b>&lt;1%</b>	
Numéro CAS: 111-42-2	Numéro CE: 203-868-0	
<b>Classification</b> Acute Tox. 4 - H302 Skin Irrit. 2 - H315 Eye Dam. 1 - H318 STOT RE 2 - H373	<b>Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE)</b> Xn;R22,R48/22 Xi;R38,R41	

## ECONOMY W/W CITRUS

<b>GLYCERINE</b>	<b>&lt;1%</b>
Numéro CAS: 56-81-5	Numéro CE: 200-289-5
<b>Classification</b> Non classé.	<b>Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE)</b> -
<b>1,2-BENZISOTHIAZOLE-3(2H)-ONE</b>	<b>&lt;1%</b>
Numéro CAS: 2634-33-5	Numéro CE: 220-120-9
Facteur M (aigu) = 10	
<b>Classification</b> Acute Tox. 4 - H302 Skin Irrit. 2 - H315 Eye Dam. 1 - H318 Skin Sens. 1 - H317 Aquatic Acute 1 - H400	<b>Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE)</b> Xn;R22 R43 Xi;R38,R41 N;R50
<b>BUTYLATED HYDROXYTOLUENE</b>	<b>&lt;1%</b>
Numéro CAS: 128-37-0	Numéro CE: 204-881-4
	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119565113-46-0000
Facteur M (aigu) = 1	Facteur M (chronique) = 1
<b>Classification</b> Aquatic Acute 1 - H400 Aquatic Chronic 1 - H410	<b>Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE)</b> N;R50/53.

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger figure à la Section 16.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1. Description des premiers secours

<b>Information générale</b>	Consulter un médecin si une gêne persiste. Déplacer la personne touchée à l'air frais, la garder au chaud et au repos dans une position confortable pour respirer. Les effets peuvent être retardés. Garder la personne touchée en observation.
<b>Inhalation</b>	Voie d'exposition peu probable puisque le produit ne contient pas de substances volatiles.
<b>Ingestion</b>	Consulter un médecin si une gêne persiste. Rincer soigneusement la bouche à l'eau. Donner beaucoup d'eau à boire.
<b>Contact cutané</b>	Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Enlever les vêtements contaminés. Consulter un médecin si une gêne persiste.
<b>Contact oculaire</b>	Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Ne pas frotter l'oeil. Consulter un médecin si une gêne persiste.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

<b>Information générale</b>	La sévérité des symptômes décrits varieront en fonction de la concentration et de la durée d'exposition. Les effets peuvent être retardés. Garder la personne touchée en observation.
<b>Inhalation</b>	Aucun symptôme particulier connu.

## ECONOMY W/W CITRUS

<b>Ingestion</b>	Peut provoquer une gêne en cas d'ingestion. Peut provoquer des maux d'estomac ou vomissements.
<b>Contact cutané</b>	Un contact prolongé peut provoquer des rougeurs, des irritations et le dessèchement de la peau.
<b>Contact oculaire</b>	Peut provoquer une irritation oculaire temporaire.

### **4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

**Indications pour le médecin** Aucune recommandation particulière. En cas de doute, consulter un médecin rapidement.

## **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

### **5.1. Moyens d'extinction**

**Moyens d'extinction appropriés** Eteindre l'incendie avec les moyens suivants: Mousse, dioxyde de carbone ou poudre sèche. Eau. Utiliser des moyens d'extinction adaptés au feu avoisinant.

**Moyens d'extinction inappropriés** Ne pas utiliser des jets d'eau comme moyen d'extinction, car cela répandra l'incendie.

### **5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

**Dangers particuliers** Non pertinent. Aucun risque exceptionnel d'incendie et d'explosion.

**Produits de combustion dangereux** Pas de produits de décomposition dangereux connus.

### **5.3. Conseils aux pompiers**

**Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie** Non pertinent.

**Équipements de protection particuliers pour les pompiers** Quitter immédiatement la zone de danger.

## **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

### **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

**Précautions individuelles** Pour les équipements de protection individuelle, voir la Section 8. En cas de déversements accidentelles : faire attention aux surfaces et sols glissants.

### **6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

**Précautions pour la protection de l'environnement** Ne pas rejeter dans le milieu aquatique.

### **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

**Méthodes de nettoyage** Aucune procédure de nettoyage particulière recommandée.

### **6.4. Référence à d'autres rubriques**

**Référence à d'autres sections** Collecter et éliminer le déversement comme indiqué en Section 13. Pour les équipements de protection individuelle, voir la Section 8.

## **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

### **7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

**Précautions d'utilisations** Lire et suivre les recommandations du producteur. Appliquer de bonnes pratiques d'hygiène personnelle. Se laver les mains et toute zone contaminée du corps avec de l'eau et du savon avant de quitter le lieu de travail. Éviter le contact avec les yeux. Éviter de manger, de boire ou de fumer pendant l'utilisation.

## ECONOMY W/W CITRUS

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

**Précautions de stockage** Maintenir les conteneurs verticaux. Stocker dans le conteneur d'origine, fermé hermétiquement.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

**Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Valeurs limites d'exposition professionnelle

Aucune valeur limite d'exposition connue pour le (les) composant(s).

#### **DIÉTHANOLAMINE**

Limite d'exposition à long terme (VME 8 heures): VLEP 3 ppm 15 mg/m<sup>3</sup>

Limite d'exposition à court terme (15 minutes): VLEP

#### **GLYCERINE**

Valeur moyenne d'exposition (8 heures VME): VLEP 10 mg/m<sup>3</sup> aérosols

#### **BUTYLATED HYDROXYTOLUENE**

Valeur moyenne d'exposition (8 heures VME): VLEP 10 mg/m<sup>3</sup>

VLEP = Valeurs limites d'exposition professionnelle.

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### **Equipements de protection**



#### **Contrôles techniques appropriés**

Aucune ventilation particulière requise. Ce produit ne doit pas être manipulé dans un espace confiné sans une ventilation suffisante.

#### **Protection des yeux/du visage**

Porter des lunettes de sécurité conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact avec les yeux est possible. Sauf si l'évaluation indique qu'un degré de protection élevé est requis, porter la protection suivante: Lunettes de sécurité bien ajustées.

#### **Protection des mains**

Porter des gants de protection imperméables résistants aux agents chimiques conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact cutané est possible.

#### **Autre protection de la peau et du corps**

Porter les vêtements appropriés pour prévenir tout contact cutané prolongé ou répété.

#### **Mesures d'hygiène**

Prévoir une fontaine oculaire et une douche de sécurité. Utiliser une crème pour la peau appropriée pour prévenir le dessèchement de la peau. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

#### **Protection respiratoire**

Aucune protection respiratoire n'est requise.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>Aspect</b>	Liquide.
<b>Couleur</b>	Blanc.
<b>Odeur</b>	Fruitée.

## ECONOMY W/W CITRUS

<b>Seuil olfactif</b>	Indéterminé.
<b>pH</b>	pH (solution concentrée): 8.00-9.5
<b>Point de fusion</b>	Indéterminé.
<b>Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition</b>	100°C @
<b>Point d'éclair</b>	>61°C
<b>Taux d'évaporation</b>	Indéterminé.
<b>Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité</b>	Indéterminé.
<b>Pression de vapeur</b>	Indéterminé.
<b>Densité de vapeur</b>	Indéterminé.
<b>Densité relative</b>	1.010 g per cc @ 20°C
<b>Solubilité(s)</b>	Soluble dans l'eau.
<b>Coefficient de partage</b>	Indéterminé.
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>	Indéterminé.
<b>Température de décomposition</b>	Indéterminé.
<b>Viscosité</b>	500-800 cP @ 20°C
<b>Propriétés comburantes</b>	Non disponible.

### 9.2. Autres informations

**Autres informations**                      Aucun.

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

**Réactivité**                                      Aucun danger de réactivité connu associé à ce produit.

### 10.2. Stabilité chimique

**Stabilité chimique**                          Pas de risques particuliers de stabilité.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

**Possibilité de réactions dangereuses**                      Non applicable.

### 10.4. Conditions à éviter

**Conditions à éviter**                          Non pertinent.

### 10.5. Matières incompatibles

**Matières incompatibles**                      Aucun produit ou groupe de produits spécifique n'est susceptible de réagir avec le produit provoquant une situation dangereuse.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

## ECONOMY W/W CITRUS

**Produits de décomposition dangereux** Ne se décompose pas utilisé ou stocké comme recommandé.

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

##### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Basée sur les données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

**Écotoxicité** Pas considéré comme dangereux pour l'environnement.

#### 12.1. Toxicité

**Toxicité aiguë - poisson** Non disponible.

**Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques** Non disponible.

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

**Persistance et dégradabilité** Le(s) tensioactif(s) contenu(s) dans ce produit est(sont) conforme(s) aux critères de biodégradabilité conformément au Règlement (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents. Les données étayant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et seront mises à leur disposition à leur demande expresse, ou à la demande des fabricants de détergents.

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

**Bioaccumulative potential** Pas de données disponibles sur la bioaccumulation.

**Coefficient de partage** Indéterminé.

#### 12.4. Mobilité dans le sol

**Coefficient d'adsorption/désorption** Non disponible.

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

**Résultats des évaluations PBT et vPvB** Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

#### 12.6. Autres effets néfastes

**Autres effets néfastes** Non disponible.

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

**Information générale** Traiter les déchets comme des déchets réglementés. Eliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de l'autorité locale d'élimination des déchets.

**Méthodes de traitement des déchets** Eliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de l'autorité locale d'élimination des déchets. Entériner les procédures d'élimination avec un ingénieur environnement et les réglementations locales. Après dilution, rejeter dans les égouts avec beaucoup d'eau peut être autorisé.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

## ECONOMY W/W CITRUS

**Général** Le produit n'est pas couvert par les réglementations internationales pour le transport des matières dangereuses (IMDG, IATA, ADR/RID).

### 14.1. Numéro ONU

Non applicable.

### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Non applicable.

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Aucun marquage transport nécessaire.

### 14.4. Groupe d'emballage

Non applicable.

### 14.5. Dangers pour l'environnement

**Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin**

Non.

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable.

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

**Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC** Non applicable.

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

**Législation UE** Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), amendé.

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

**Commentaires sur la révision** NOTE: Les lignes dans la marge indiquent des modifications significatives par rapport à la version précédente.

**Date de révision** 17/11/2015

**Révision** 14

**Remplace la date** 26/06/2014

**Statut de la FDS** Approuvé.

**Phrases de risque dans leur intégralité** Non classé  
R36/38 Irritant pour les yeux et la peau.



## ECONOMY W/W CITRUS

### Mentions de danger dans leur intégralité

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH208 Contient du 1,2-BENZISOTHIAZOLE-3(2H)-ONE. Peut produire une réaction allergique.